

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombres de membres :

de la Commune de COGOLIN

En exercice : 33

Séance du MERCREDI 15 JUILLET 2015

Présents ou représentés : 33

Qui ont pris part à la délibération : 33

Date de la convocation : 01/07/2015

Date d'affichage : 07/07/2015

L'an deux mille quinze et le quinze juillet à 19 heures 15, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué, s'est réuni au Centre Maurin des Maures, sous la présidence de Monsieur Marc Étienne LANSADE,

PRESENTS : Éric MASSON – Audrey TROIN – Régine RINAUDO - Rémy FÉLIX – Laëtitia PICOT – Pascal CORDÉ – Maria De Fatima FIANDINO - Patrick GARNIER - Patrick CLAUDEL - Margaret LOVERA - Patricia BERENGUIER - Valérie ROBIN - Christelle DUVERNET - Anthony GIRAUD - René LE VIAVANT - Jean-François FARNET - Michel DALLARI - Ernest DAL SOGLIO - Patricia PENCHENAT - Frédéric LACOUR - Carole RUIZ -

POUVOIRS : Aimé GARNIER à Patrick CLAUDEL / Élisabeth CAILLAT à Marc Etienne LANSADE / Jean-Jacques GABERT à Régine RINAUDO / Monique LEBLANC à Rémy FELIX / Sébastien MACREZ à Laëtitia PICOT / Johan TOUCAS à Eric MASSON / Marie-Ly GARCIA à Pascal CORDE / Jonathan LAURITO à Maria de Fatima FIANDINO / Jeanne LAURITO à Patrick GARNIER / Renée FALCO à Audrey TROIN / Malika OUAREZKI à Michel DALLARI

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Audrey TROIN

Monsieur le Maire rappelle que, dans le cadre de la demande de relogement des services de Pôle Emploi, le Conseil Municipal a, par délibération n° 2011/149 en date du 20 décembre 2011, approuvé l'acquisition en VEFA (vente en l'état futur d'achèvement) d'un local de 1 091 m² de surface hors œuvre nette et d'une surface utile de 995 m² environ, situé en rez-de-chaussée de l'opération « Terre des Arts » réalisée rue Carnot par la société Bouygues Immobilier ainsi que 21 places de stationnement en sous-sol à l'usage exclusif de Pôle Emploi et des places de stationnement à destination du public accessibles en rez-de-chaussée.

N° 2015/115

AVENANT A L'ACTE DE VEFA (VENTE EN L'ETAT FUTUR D'ACHEVEMENT) CONCLU AVEC BOUYGUES IMMOBILIER

CM 15/07/2015

N° 2015/115

AVENANT A L'ACTE DE VEFA (VENTE EN L'ETAT FUTUR D'ACHEVEMENT) CONCLU AVEC BOUYGUES IMMOBILIER

La date d'achèvement de l'immeuble initialement prévue au 3^{ème} trimestre 2014, a été décalée une première fois par avenant au 2^{ème} trimestre 2015 puis au 3^{ème} trimestre 2015 à la signature de l'acte définitif intervenue le 30 janvier 2014.

Il s'avère que pour respecter les référentiels d'aménagement de Pôle Emploi, des travaux complémentaires sont nécessaires.

Il s'agit de travaux électriques et de câblage informatique, de travaux d'isolation phonique et d'installation d'une cloison amovible, de création de deux sanitaires supplémentaires et de l'installation de dispositifs de contrôle des accès complémentaires, le tout pour 123 528,61 € HT, soit 148 234 € TTC, et le report de la date de livraison au 4^{ème} trimestre 2015.

Afin d'autoriser la réalisation de ces travaux et permettre leur paiement, il convient d'établir un avenant à l'acte de VEFA et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

Le Conseil Municipal, oui l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver les termes de l'avenant à l'acte de VEFA annexé à la présente,
- d'autoriser Monsieur le Maire à le signer,

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits **A L'UNANIMITE.**

Le Maire,



M. E. Lansade
Marc Etienne LANSADE